

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 593 Subvention (2.000 euros) à l'association Brigade des Images (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Brigade des Images ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Brigade des Images 4, avenue Boutroux, 75013 Paris au titre de ses activités 2015. 19591 ; 2015_01395.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO